

**FORMULAIRE D8**

ELECTIONS COMMUNALES DU | _ | _ | . | _ | _ | . 20| _ | _ |

Rapport sur les dépenses de propagande électorale engagées par les partis politiques
(article 9 de la loi du 7 juillet 1994¹)

- ***Ce formulaire est à utiliser par le président du Tribunal de première instance dans le ressort duquel le siège d'un parti politique est établi.***
- ***Il doit être remis au collège de contrôle créé par l'article 3 de l'ordonnance du 29 avril 2004 organisant le contrôle des dépenses électorales et des communications gouvernementales à l'expiration du délai de consultation des déclarations par les électeurs, soit après le 75 ème jour suivant l'élection.***

Le président du tribunal de première instance de
 déclare :

Les partis politiques ci-après mentionnés ont introduit dans le délai prescrit par la loi du 7 juillet 1994 la déclaration de dépenses visée par l'article 8 de ladite loi. Chaque parti a joint la déclaration d'origine des fonds visée par le même article.

Numéro régional			
Sigle ou logo			
Dénomination			
adresse			
Montant autorisé	€ <input type="text"/>	Montant déclaré	€ <input type="text"/>

Numéro régional			
Sigle ou logo			
Dénomination			
adresse			
Montant autorisé	€ <input type="text"/>	Montant déclaré	€ <input type="text"/>

¹ Loi du 7 juillet 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de districts et pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale.

Numéro régional			
Sigle ou logo			
Dénomination			
adresse			
Montant autorisé	€ <input type="text"/>	Montant déclaré	€ <input type="text"/>

Numéro régional			
Sigle ou logo			
Dénomination			
adresse			
Montant autorisé	€ <input type="text"/>	Montant déclaré	€ <input type="text"/>

Numéro régional			
Sigle ou logo			
Dénomination			
adresse			
Montant autorisé	€ <input type="text"/>	Montant déclaré	€ <input type="text"/>

Numéro régional			
Sigle ou logo			
Dénomination			
adresse			
Montant autorisé	€ <input type="text"/>	Montant déclaré	€ <input type="text"/>

Numéro régional			
Sigle ou logo			
Dénomination			
adresse			
Montant autorisé	€ <input type="text"/>	Montant déclaré	€ <input type="text"/>

Numéro régional			
Sigle ou logo			
Dénomination			
adresse			
Montant autorisé	€ <input type="text"/>	Montant déclaré	€ <input type="text"/>

Numéro régional			
Sigle ou logo			
Dénomination			
adresse			
Montant autorisé	€ <input type="text"/>	Montant déclaré	€ <input type="text"/>

Numéro régional			
Sigle ou logo			
Dénomination			
adresse			
Montant autorisé	€ <input type="text"/>	Montant déclaré	€ <input type="text"/>

Numéro régional			
Sigle ou logo			
Dénomination			
adresse			
Montant autorisé	€ <input type="text"/>	Montant déclaré	€ <input type="text"/>

Sont jointes pour chacun des partis mentionnés ci-avant, la déclaration de dépenses et la déclaration d'origine des fonds.

NB : L'identité des personnes physiques qui ont effectué des dons de 125 euros et plus n'est communiquée qu'au collège de contrôle créé par l'article 3 de l'ordonnance du 29 avril 2004 organisant le contrôle des dépenses électorales et des communications gouvernementales.

